



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Personnel

Question écrite n° 2338

### Texte de la question

M Eric Raoult attire l'attention de M le ministre de l'intérieur sur la formation de la police nationale face aux utilisateurs et revendeurs de stupéfiants. Des récents problèmes constatés en zone urbaine, et notamment en Seine-Saint-Denis, font apparaître l'absolue nécessité de former les policiers, tant à la prévention qu'à la répression dans le secteur de la jeunesse atteint par les ravages de la drogue. Une maîtrise des différents éléments du problème et une approche plus psychologique des jeunes concernés par ce fléau permettraient souvent d'éviter, au niveau local, des drames déchirants. Il lui demande s'il compte prendre rapidement des mesures en ce sens.

### Texte de la réponse

Reponse. - Tous les fonctionnaires actifs de la police nationale bénéficient, au cours de leur formation initiale, d'une sensibilisation aux problèmes de la toxicomanie. Si les élèves gardiens de la paix reçoivent une formation, la sensibilisation est plus conséquente en ce qui concerne les élèves inspecteurs de police, puisque quarante-deux heures sont prévues pour aborder tous les problèmes liés à la toxicomanie : les produits utilisés, le trafic, une approche sociologique et psychologique des usagers de drogues, les méthodes de prise en charge des toxicomanes. Dans le cadre de la formation continue, les fonctionnaires de police de tous grades peuvent bénéficier de stages de durées variables selon les départements. Ces stages sont animés par les « personnes-ressources » de la police nationale, qui sont des fonctionnaires actifs, recrutés en fonction de leur motivation et de leurs compétences, formés sur deux semaines par des spécialistes de la direction de la formation (pour l'aspect pédagogique) et de l'office central pour la répression du trafic illicite des stupéfiants (pour l'aspect technique). Répartis sur l'ensemble du territoire national, ils sont actuellement au nombre de 250 et bénéficient de recyclages réguliers. Le département de la Seine-Saint-Denis est précisément favorisé dans le domaine de la formation continue en matière de toxicomanie. Quatre « personnes-ressources », affectées dans des unités spécialisées dans la lutte contre l'usage et le trafic des stupéfiants, organisent et animent avec compétence des stages, d'une durée de quatre jours, auxquels participent des fonctionnaires de tous grades. Ces animateurs n'hésitent pas à faire appel à des intervenants extérieurs à la police nationale : magistrats, médecins, psychologues, afin d'élargir cette formation. Ainsi, 126 fonctionnaires de police du département de Seine-Saint-Denis ont suivi ces stages pour le premier semestre de 1988.

### Données clés

**Auteur :** [M. Raoult](#) • [ric](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 2338

**Rubrique :** Police

**Ministère interrogé :** intérieur

**Ministère attributaire :** intérieur

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 12 septembre 1988, page 2506